

Question écrite de Mme Kattrin JADIN au ministre des Finances, de la Lutte contre la fraude fiscale, et Coopération au développement concernant Label de durabilité -Towards sustainability

Kattrin Jadin :

Selon mes informations, les investissements durables sont en nette augmentation et l'on ne peut que s'en réjouir. À ce sujet, depuis février 2019, Febelfin développe un label de qualité, nommé Towards sustainability, afin d'assurer la transparence en la matière. Pour l'année 2019, ce seront 311 fonds d'investissements et 9 indices qui bénéficieront de ce label.

1. Quels sont les critères d'attribution de ce label?
2. Pouvez-vous communiquer les montants totaux d'investissements durables en 2018 et 2019?
3. Pouvez-vous ventiler ces statistiques par secteur d'activité des fonds récompensés?

Réponse du ministre :

Le label Febelfin est un label privé. Les critères d'attribution ont été développés dans deux documents publiés sur le site de Febelfin. Je me permets donc de vous renvoyer, pour plus d'informations sur la méthodologie suivie par Febelfin, à ces documents et en particulier au document intitulé « A quality Standard for sustainable and socially responsible financial products » (https://www.febelfin.be/sites/default/files/2019-02/quality_standard_-_sustainable_financial_products.pdf). Pour plus d'informations sur les initiatives européennes en la matière et l'articulation entre ces initiatives et les labels privés, je me permets également de vous renvoyer au site de la FSMA qui développe ces deux points (<https://www.fsma.be/fr/finance-durable>).

J'ai interrogé Febelfin en ce qui concerne vos deux autres questions.

En ce qui concerne le label de durabilité développé par le secteur, les premiers labels ont été délivrés début novembre par l'agence de labellisation, la Central Labelling Agency (CLA), à 311 produits financiers (dont 271 fonds d'investissement, 28 fonds d'assurance BRANCHE23 et 7 produits d'épargne) et à 9 index. D'ici février 2020, d'autres fonds (environ une centaine) se verront délivrer le label. Ce n'est qu'à partir de ce moment que l'on pourra mieux évaluer le montant total des investissements réalisés dans ces fonds.